

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

DECISION N° 2021/121/ DELEGUES REGIONAUX / 4
DELEGUES REGIONAUX

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-4 et R.121-15,
- vu sa décision n° 2020/143/DELEGUES REGIONAUX/1 du 2 décembre 2020, décidant d'un appel à candidatures afin de désigner des délégués régionaux,
- vu sa décision n°2021/47/DELEGUES REGIONAUX/2, nommant les délégués régionaux d'Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, PACA, REUNION,
- vu sa décision n°2021/47/DELEGUES REGIONAUX/3, ajustant le nombre de délégués régionaux sur les régions ultra-marines,
- vu les candidatures reçues et les auditions des candidats,

après en avoir délibéré,

décide : :

Article 1 : Sont nommés délégués régionaux :

- Région AUVERGNE-RHONE-ALPES : Monsieur David CHEVALLIER ;
- Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : Monsieur Jacques ARCHIMBAUD ;
- Région BRETAGNE : Madame Karine BESSES ;
- Région HAUTS-DE-FRANCE : Madame Anne-Marie ROYAL ;
- Région MARTINIQUE : Monsieur Jean-Michel ALONZEAU ;
- Région GUADELOUPE : Monsieur Roger ANNICETTE ;
- Région GUYANE : Monsieur Daniel CUCHEVAL.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO